

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 20 avril  
2020 à 16h30 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine  
Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Noëlla Daraiche, conseillère  
Monsieur Albin Fournier, conseiller  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller  
Monsieur Marion Boucher conseiller  
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre  
la séance.

2020-04-530

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que  
l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
3. Fonds Innergex ®
4. Période de questions;
5. Levée de la séance;

2020-04-531

**Fond de visibilité Innergex énergie renouvelable**

Sur proposition de Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers  
présents

**QUE** les projets ainsi que les montants suivants soient acceptés;

**PROJETS PONCTUELS**

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS ACCORDÉS</b>
Comité de valorisation	1000 \$
Administration portuaire	1000\$
Cadets 3030 Gros-Morne	500 \$
AJHG	200 \$
Club de karaté Quimper	300\$
<b>TOTAL</b>	<b>3000,00 \$</b>

## Projets structurants

Organismes	Montant accordé
Magasin Général-studio de photographie Bouger la Mémoire	10 000 \$
Comité de valorisation	8 000 \$
société gestion rivière Madeleine	0
Administration portuaire	8 900\$
Club de motoneige Rapide Blanc- chalet	10 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>36 900 \$</b>

### Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

### Levée de l'assemblée

**2020-04-532**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h .

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Joël Côté maire

\_\_\_\_\_  
Vital Côté directeur général